

Lyon, le 1er février 2017

APRIL Protection Juridique

soutient les chefs d'entreprise avec le lancement d'Easy Flotte, une offre qui sécurise les permis de conduire des salariés

En 2015, 8 millions d'infractions traitées, 12,47 millions de points retirés, 23,5 millions de contraventions. Des chiffres qui font « tourner la tête » et qui pourraient augmenter avec la nouvelle réglementation instaurée le 1^{er} janvier dernier, obligeant les dirigeants à dénoncer, au sein de leur entreprise, les salariés ayant commis une infraction au code de la route. Le retrait de permis peut avoir des conséquences économiques et sociales graves dont une perte de revenu pour l'entreprise et les salariés concernés. Les TPE/PME sont particulièrement touchées par cette problématique qui induit des procédures administratives toujours plus contraignantes. C'est dans ce nouvel environnement réglementaire qu'APRIL Protection Juridique lance Easy Flotte, une offre qui sécurise le permis de conduire des dirigeants et des salariés, tout en apportant renseignements juridiques et soutien aux chefs d'entreprise dans les démarches administratives liées à cette évolution.



Une garantie « maintien des permis de conduire » des salariés

Toutes les entreprises sont concernées par cette nouvelle réglementation : les grandes, avec des flottes importantes de plus de 100 véhicules, comme les TPE (à partir de deux véhicules). Et certains métiers sont potentiellement plus exposés, comme les commerciaux ou les chauffeurs/livreurs. Pour prémunir l'entreprise de ce type de risque et ainsi sécuriser son activité, APRIL Protection Juridique met à disposition des dirigeants l'offre Easy Flotte avec :

- 1/ une prise en charge, selon les cas :
 - des frais d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière à hauteur de 270 euros/stage ;
 - des démarches administratives liées au stage de récupération de points grâce à un service complet de conciergerie ;
 - de remboursement des frais inhérents au passage du permis en cas de perte totale du permis, à hauteur de 500 euros/nouveau permis.
- 2/ la mise en place de procédures de contestation des infractions au code de la route, susceptibles d'entraîner la perte de points, l'annulation ou suspension du permis de conduire (usurpation de plaque d'immatriculation, flash radar, stationnement, identité du conducteur...).

Une ligne téléphonique dédiée au Dirigeant

Pour accélérer les démarches auprès des différents services publics et administratifs et accompagner le chef d'entreprise dans ses démarches de prévention, APRIL Protection Juridique met à la disposition des entreprises un numéro de téléphone dédié, qui leur permet d'accéder à une équipe de juristes spécialistes les informant sur leurs droits, les différentes facettes juridiques du risque routier et la réglementation en vigueur. Les juristes peuvent également mettre à disposition du dirigeant des formulaires de demande de papiers et des lettres type.

Une protection de la flotte automobile

L'achat et l'entretien d'une flotte automobile est un investissement conséquent pour une entreprise. La garantie protection juridique permet la prise en charge de tout recours déposé auprès d'un garagiste en cas de mauvaise réparation du véhicule. Cette garantie intègre également les recours déposés en cas d'usurpation de plaque d'immatriculation ou de dégradation sur le véhicule.

En cas de litige avec un tiers, APRIL Protection Juridique prendra en charge le traitement du dossier avec la recherche d'une solution amiable pour le régler. Le cas échéant, l'équipe porte le litige devant la juridiction compétente avec la prise en charge des frais de justice engendrés, dont les frais de consultation d'un avocat, dans la limite d'un plafond établi à la souscription du pack. Le plafond global garanti par le pack Easy Flotte, en cas de litige ou par année, est de 20 000 euros.

Une assistance 24h/24

L'immobilisation d'un véhicule par arrêté préfectoral ou décision des autorités de police pouvant vite arriver, APRIL Protection Juridique se charge d'organiser le rapatriement du conducteur et du véhicule et rembourse les frais inhérents à hauteur de 200 euros/événement.

« Face à cette nouvelle réglementation controversée, le rôle d'APRIL Protection Juridique est de faciliter la vie du chef d'entreprise. Partenaire juridique des dirigeants depuis 10 ans, nous avons jugé nécessaire de répondre à leurs préoccupations en proposant une offre à même de les soulager.

Au-delà des moyens mis en œuvre par APRIL pour protéger le permis de conduire des salariés, nous accompagnons également nos clients dans leur programme de prévention. C'est à nous de faire prendre conscience aux collaborateurs de chacun de nos clients que les dangers de la route sont bien réels, et qu'il est primordial d'y répondre en adoptant une conduite responsable. » ajoute Daniel Bohbot, Président Directeur général d'APRIL Protection Juridique.

À propos d'APRIL Protection juridique

APRIL Protection Juridique, filiale du groupe APRIL, est une compagnie d'assurance agréée en protection juridique. L'innovation, moteur de son développement, lui a permis de devenir en 10 ans, un acteur incontournable dans l'univers de la protection juridique. Ses produits, mêlant audace et simplicité, se démarquent par l'apport de solutions d'assistance et d'assurance aujourd'hui plébiscitées. 110 collaborateurs délivrent des renseignements juridiques, assurent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions auprès des particuliers, des entreprises, des professionnels, et des Comités d'Entreprise. APRIL Protection Juridique est aux côtés de 2 000 000 clients et a géré, en 2015, 14 186 contentieux.

A propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance opérant une activité dans 33 pays en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, et le leader des courtiers grossistes en France. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 861,2 millions d'euros. Ses 3 800 collaborateurs conçoivent, gèrent et distribuent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises, en portant l'ambition d'APRIL : rendre l'assurance plus simple et plus accessible à tous. Animé par une forte culture entrepreneuriale, le groupe entend proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile à travers des produits et services adaptés et une relation personnalisée. www.april.com